

L'AERS crée une plateforme logistique mutualisée pour l'accès aux biens de première nécessité, en réseau avec les acteurs associatifs de l'Hérault

Dans le cadre du plan France Relance destiné à soutenir les associations dans leurs missions de lutte contre la pauvreté, l'Association d'Entraide et de Reclassement Social (AERS) vient d'inaugurer à Vailhauquès, au nord-ouest de Montpellier, une plateforme logistique mutualisée entre les associations du territoire héraultais pour la distribution de biens non alimentaires de première nécessité. Une initiative réalisée en partenariat avec l'Agence du Don en Nature, association nationale de collecte et de redistribution.

C'est une première en Occitanie : les associations de l'Hérault qui prennent en charge des populations précaires vont pouvoir s'approvisionner en biens et produits non alimentaires de première nécessité auprès d'une plateforme unique, située dans l'Écoparc Bel Air à Vailhauquès. Une avancée considérable pour elles qui collaborent avec des donateurs privés et des associations nationales de collecte et de redistribution comme l'Agence du Don en Nature. Confrontées régulièrement à des difficultés de stockage et de logistique, faute de lieu, de matériels et d'une organisation adaptée, elles doivent malheureusement souvent renoncer à d'importantes quantités de produits pourtant essentiels pour les populations en situation de précarité qu'elles accompagnent (produits d'hygiène, linge de maison, mobilier, électroménager...).

L'initiative de cette plateforme revient à l'AERS (Montpellier) qui a répondu à un appel à projet lancé en 2020 par l'État dans le cadre du plan France Relance. « Nous étions régulièrement obligés de décliner des dons d'entreprises privées, mais aussi dans l'impossibilité de commander à ADN et à ses homologues du matériel dont nous avons besoin » témoigne Véronique Tirode, directrice générale de l'AERS. « Or les prix de ces biens ne sont très attractifs que sur de gros volumes. L'appel à projet destiné à aider les associations dans leur mission de lutte contre la pauvreté répondait donc non seulement à nos besoins, mais permettait des projets à visée logistique, ce qui était innovant. Nous y avons répondu après avoir consulté les autres associations susceptibles d'utiliser les services d'une plateforme logistique commune. »

L'AERS loue et exploite un entrepôt de 200 m² situé au sein de l'Écoparc Bel Air, rue Andromède à Vailhauquès, capable de recevoir 150 palettes. Les associations partenaires y ont accès et peuvent collecter, stocker et préparer des kits pour pouvoir redistribuer les produits aux populations précaires qu'elles prennent en charge. Elles sont une quinzaine à ce jour à s'être engagées à utiliser la plateforme logistique mutualisée, du SIAO 34 au Mouvement du Nid en passant par La Bulle de Douche nomade. « Ces associations signent une convention de partenariat avec l'AERS, précise M^e Gérard Christol, président de la structure montpelliéraine. Elles peuvent commander des produits sur catalogue à notre premier partenaire, l'Agence du Don en Nature, qui regroupe ces commandes et les achemine vers notre PLM. » Ces achats groupés présentent l'avantage de diminuer l'ensemble des coûts, notamment de transport. Les associations ne disposant d'aucun lieu de stockage peuvent récupérer leurs commandes en plusieurs fois.

L'AERS crée une plateforme logistique mutualisée pour l'accès aux biens de première nécessité, en réseau avec les acteurs associatifs de l'Hérault

De nouveaux financements nécessaires pour pérenniser la plateforme

Le contrat biennal bipartite qui lie l'AERS à l'État, signé au printemps 2021, permet à l'association de louer l'entrepôt durant deux ans. L'AERS a aussi acheté le matériel et l'équipement nécessaires à son exploitation, a installé un logiciel de gestion logistique et statistique, et a embauché un opérateur en logistique ainsi qu'un apprenti. « Nous avons les fonds pour les premiers investissements et le lancement de la plateforme, explique Véronique Tirode. Mais de nouveaux financements publics et privés seront nécessaires à la pérennisation de ce dispositif. » L'implication des collectivités territoriales et la générosité de mécènes privés seront cruciales pour pérenniser ce projet, accroître le nombre de produits non alimentaires de première nécessité distribués au tissu associatif héraultais et, par voie de conséquence, aux personnes les plus vulnérables du département. L'AERS envisage à terme de faire de cette plateforme un entrepôt-école pour former aux métiers de la logistique.

Biens non alimentaires de 1^{re} nécessité • Le Chiffre

[étude Ifop pour la Fondation Jean-Jaurès et l'Agence du Don en Nature, octobre 2021]

Près d'un Français sur trois doit renoncer très régulièrement à l'achat de produits non alimentaires de première nécessité ; 31% d'entre eux renoncent plus de quatre fois par mois à l'achat de ce type de produits.

À propos de l'AERS

Créée en 1967 à Montpellier, l'Association d'Entraide et de Reclassement Social œuvre pour la création, la gestion et l'animation d'établissements et de services destinés à l'accueil, à l'hébergement, au soin et à l'inclusion des personnes en difficulté. Son engagement est basé sur des valeurs humanistes au service des publics les plus fragilisés, stigmatisés du fait d'un passé carcéral, de la grande précarité ou de la maladie. L'AERS aspire à assurer une fonction de veille sociale et revendique également une fonction d'innovation.

<https://aers-asso.fr/>

À propos de l'Agence du Don en Nature

Depuis 2008, l'Agence du Don en Nature lutte contre la précarité matérielle par la collecte de produits invendus neufs non-alimentaires auprès d'entreprises et leur redistribution à des associations œuvrant auprès de populations en situation de précarité (épiceries sociales et solidaires, établissements de la protection de l'enfance, centres d'hébergement, accueils de jour, etc.). En 2020, 7 millions de produits (hygiène, puériculture, entretien, vêtements, fournitures, jouets, articles d'équipement de la maison, etc.) ont été distribués à plus de 1200 associations partout en France.

<https://www.adnfrance.org/>